

# Responsabilité personnelle des dirigeants

## Qui peut être mis en cause?

### ➔ Les dirigeants de droit sont toujours en ligne de mire

- administrateurs (y compris représentants permanents de personnes morales administrateurs)
- présidents directeurs généraux, directeurs généraux (et adjoints...)
- gérants ou liquidateurs amiables

### ➔ Les dirigeants de fait

- c'est la liberté et l'indépendance du pouvoir et non pas l'intitulé de poste qui détermine la qualité de dirigeant de fait.

*Ex. : le conjoint d'un gérant qui signe des chèques peut être requalifié de dirigeant de fait*